



OCHA

Accès humanitaire au Mali



Nécessité d'adaptation aux dynamiques locales

Introduction	3
Messages clés	4
Aperçu	5
Mopti	7
Gao	10
Kidal	12
Ménaka	14
Tombouctou et Taoudénit	17
Ségou	20
Recommandations	23
Annexes	
1. Les focus groups discussions	24
2. Les contraintes d'accès	25
3. La création des cartes	26

De janvier à
avril 2020

Table des abréviations

AFP	Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies	ICC	Inter Cluster Coordination
CAP	Centre d'Animation Pédagogique	MINUSMA	Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
CMA	Coordination des mouvements de l'Azawad	UNHAS	United Nations Humanitarian Aviation Service
CM-Coord	Coordination civilo-militaire	OCHA	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
CSMAK	Commission de Sécurité Mixte de l'Azawad à Kidal	ONG	Organisation Non Gouvernementale
DIH	Droit International Humanitaire	ONGI	Organisation Non Gouvernementale Internationale
GANÉ	Groupes armés non-étatiques	ONGN	Organisation Non Gouvernementale Nationale
GIAC	Groupe inter Agence de Coordination	PDI	Personnes Déplacées Internes
ECHO	La Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes de la Commission européenne	OCHA ROWCA	Bureau Régional d'OCHA pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre
EEl	Engins Explosifs Improvisés	UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
EHP	Equipe Humanitaire Pays	VBG	Violence Basée sur le Genre
FAMa	Forces Armées Maliennes		

Introduction

L'accès humanitaire au Mali est tributaire de contingences liées à des facteurs humains et/ou des facteurs climatiques. La crise née au Mali depuis 2012 continue de favoriser l'insécurité dans les régions du centre et du nord du pays du fait de conflits et affrontements multiformes. A côté de ceci plusieurs régions deviennent difficiles d'accès à cause des inondations pendant la période d'hivernage.

Selon le plan de réponse humanitaire 2020, 8,2 millions de personnes sont impactées par la crise au Mali dont 4,3 dans le besoin humanitaire. En tenant compte de ses capacités opérationnelles, de la priorisation des besoins et de l'accès humanitaire, la communauté humanitaire cible 3,6 millions de personnes.

L'accès humanitaire est au cœur de la réponse humanitaire. A cet effet, OCHA a mis en place en 2019 un exercice de suivi de l'accès humanitaire axé sur l'expérience capitalisée au cours d'une période donnée, de trois groupes d'acteurs humanitaires que sont les ONG nationales, les ONG internationales et les Agences, Fonds et Programmes du système des Nations Unies. Dans cet ordre d'idée, trois rapports sur l'accès humanitaire ont été produits en 2019. Ces rapports permettent de disposer d'indications générales du type et du niveau de difficultés d'accès humanitaire par zone donnée, ainsi que par type d'organisation, de programme/projet et de fournir une source de suivi des tendances en matière d'accès, en complément à d'autres sources comme le suivi des incidents et les discussions bilatérales.

En 2019, les consultations régionales (Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Ségou et Tombouctou) réalisées chaque trimestre dans le cadre de cet exercice montrent que les contraintes d'accès humanitaire et leur intensité varient en fonction de l'environnement et des dynamiques locales spécifiques. Les principales contraintes d'accès sont les conflits armés, les engins explosifs improvisés, la criminalité et les conflits intercommunautaires, y compris les contraintes physiques, notamment le mauvais état des infrastructures (routes et ponts).

Les rapports de 2019 montrent par ailleurs que les acteurs



humanitaires ne sont pas spécifiquement visés par la violence à connotation politique ou idéologique même s'ils peuvent subir les effets collatéraux. D'autres facteurs observés qui impactent négativement l'accès sont entre autres le vol ou les menaces de détournement de l'aide et l'intimidation des acteurs humanitaires. Ce premier rapport de l'année 2020 sur l'accès humanitaire couvre la situation de vécue par les ONG nationales, les ONG internationales et les AFP du système des Nations Unies sur la période de janvier à avril 2020. La période considérée est marquée par l'apparition de la pandémie de la COVID-19. Par conséquent, plusieurs discussions de groupes ont été virtuelles pour se conformer aux mesures barrières recommandées dans le cadre de la lutte contre cette pandémie.

En plus des discussions de groupe réalisées avec les acteurs humanitaires, des discussions sur l'accès des bénéficiaires à l'assistance humanitaire ont été réalisées avec quelques groupes de personnes déplacées internes, des représentants des communautés hôtes et des leaders communautaires, y compris des élus locaux.

Soyons clairs

ACCÈS HUMANITAIRE

L'accès humanitaire définit la capacité des acteurs humanitaires à atteindre les personnes touchées par une crise, ainsi que la capacité des personnes affectées à accéder à l'assistance et aux services humanitaires.

La provision de l'assistance humanitaire est basée sur les besoins seulement. Elle est indépendante de toute action politique, militaire ou autre.

CONTRAINTE

Ce terme est ici compris comme une difficulté obligeant les acteurs humanitaires à adapter leurs stratégies pour mettre en œuvre leurs activités.

CE QU'EN DIT LE DROIT INTERNATIONAL

En situation de conflit et d'occupation, le Droit International Humanitaire (DIH) établit que des organisations de secours impartiales ont le droit d'accès aux personnes affectées. En outre, le DIH coutumier stipule que le personnel humanitaire doit être respecté et protégé.

Enfin, d'après le Droit Pénal International, lors de conflits armés internationaux et non-internationaux, des attaques intentionnelles contre le personnel et le matériel humanitaires peuvent constituer des «crimes de guerre».

Messages clés

Il est essentiel de réfléchir « sécurité et accès » comme une des composantes de la programmation, de même qu'il est impératif de considérer qu'une bonne qualité des interventions est une des clés de la sécurité.

1. L'approche d'acceptation communautaire sera davantage capitalisée pour poursuivre le dialogue et les négociations de l'accès
2. humanitaire, particulièrement dans les zones récemment passées sous influence de nouveaux interlocuteurs.
3. Bien que perturbée dans un nombre de localités, l'assistance humanitaire ne s'est pas arrêtée, malgré le retard et/ou la suspension temporaire d'activités humanitaires par mesures de précaution face aux menaces, à cause de la criminalité ou des opérations militaires. Lorsque cela est possible et faisable, le dialogue avec les acteurs concernés doit se poursuivre pour faciliter la fourniture d'assistance humanitaire et de services de protection.
4. Les humanitaires doivent privilégier davantage le principe de "Ne pas Nuire" ou "Do No Harm" et veiller à ne pas créer de précédents qui pourraient compromettre leur acceptation à long terme (par exemple : association à une partie au conflit). D'où la nécessité de se conformer aux principes humanitaires et d'assurer une distinction avec les militaires, les forces internationales et les groupes armés à travers la CM-Coord.
5. Poursuivre le dialogue avec les autorités et autres acteurs pertinents pour la sécurisation des axes routiers jugés prioritaires et des ponts, particulièrement sur la route nationale (RN15), qui reste un enjeu capital pour l'accès dans la région de Mopti.
6. Le déni d'accès et de reconnaissance des besoins humanitaires à des populations vulnérables deviennent de plus en plus préoccupants dans les villages et communautés soumis à des blocus. Que les autorités, les militaires, les forces internationales, y compris la MINUSMA sécurisent urgemment ces zones et que des initiatives de médiations inter et intracommunautaires et de cohésions sociales y soient menées pour faciliter la réponse humanitaire.
7. La nécessité de rester attentifs aux us et coutumes, aux pratiques culturelles locales et aux sensibilités de certains acteurs locaux et d'adapter les approches d'intervention en conséquence, tout en assurant que cette adaptation ne nuit pas aux valeurs des Nations Unies et aux principes humanitaires.
8. La communauté humanitaire est déterminée à soutenir les efforts de riposte pour contenir la propagation de la COVID-19 et continuera de respecter strictement les mesures de santé et de sécurité publiques.



Construction de déviation pont de Songho
© Direction Régionale des Routes Mopti/ Mali

Aperçu

Les acteurs humanitaires auraient connu plus de contraintes d'accès au cours de la période en revue comparativement au dernier trimestre 2019. Les contraintes d'accès restent spécifiques selon les zones et les contextes locaux même si certaines variables sont présentes dans toutes les régions, notamment la criminalité, les menaces liées aux engins explosifs improvisés, la présence de groupes armés non étatiques parfois hostiles, etc.

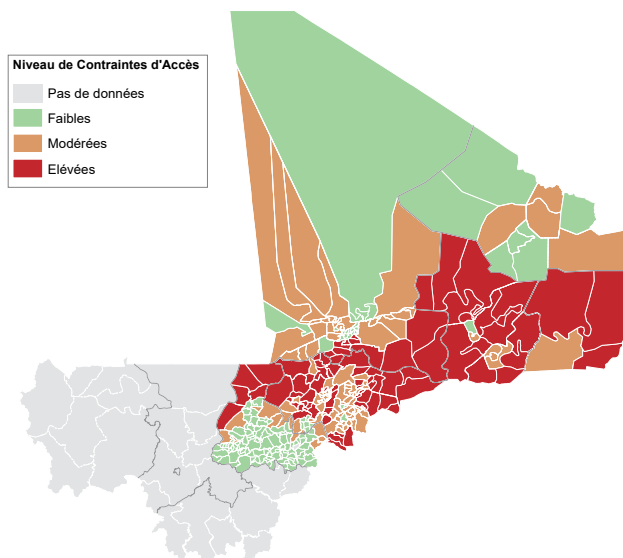
Environ 914 incidents de sécurité, dont 66 ayant impacté les humanitaires, ont été enregistrés au Mali de janvier à avril 2020 ; soit une hausse de 285 incidents par rapport au dernier trimestre 2019. Au cours de la période en revue, trois événements majeurs ont occasionné des contraintes d'accès supplémentaires aux acteurs humanitaires. Il s'agit de : 1) la réorganisation tactique des forces de défense et de sécurité malienne (FDSM) dans le cadre de l'opération "MALIKO", marquée par l'activisme des groupes armés non-étatiques (GANE) et la criminalité croissante dans plusieurs zones concernées ; 2) la déclaration de la pandémie de la COVID-19 ; et 3) l'organisation des élections législatives.

Le processus électoral ayant conduit aux élections législatives a été émaillé de plusieurs incidents sécuritaires. Bien que ciblant principalement les acteurs impliqués dans l'organisation des élections, ces incidents ont souvent entraîné des interruptions temporaires d'activités des humanitaires au regard des risques potentiels sur les activités de ces derniers. Ces actes qui sont attribués à des présumés GANE se sont produits dans les cercles de Niafouké (Tombouctou), de Douentza, Koro, et Tenenkou (Mopti) et Niono (Ségou). De même que dans le cercle d'Ansongo (Gao) et le cercle d'Anderamboukane, (Menaka). A Niafouké, une ONGI a dû suspendre momentanément ses activités.

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, les mesures de distanciation physique, les restrictions relatives au regroupement de personnes, les mesures d'hygiène, mais aussi l'apparition de premiers cas de contamination dans les régions ont entraîné la diminution des mouvements des acteurs humanitaires, la suspension ou, tout au moins, le ralentissement des activités impliquant le rassemblement de personnes, l'augmentation des coûts des opérations et la prolongation de délais d'intervention. Par ailleurs, les restrictions par rapport à l'organisation des réunions, doublées des contraintes techniques, ont affecté les activités des différents mécanismes de coordination, tandis qu'un impact a été également ressenti au niveau des formations sanitaires à travers, notamment, la baisse des taux de vaccination et de la fréquentation des centres de santé.

Au dernier trimestre 2019, il avait été constaté une tendance pour les GANE à étendre leur zone d'influence notamment dans la zone frontalière avec le Burkina Faso et dans le Liptako Gourma. Entre janvier et avril 2020, les GANE ont poursuivi leur extension et mené plusieurs attaques contre des positions de FDSM dans les régions au centre et au nord du Mali, notamment à Markala, Sarkala

Aperçu général des contraintes d'accès : Janvier à Avril 2020



et Sokolo dans la région de Ségou, à Dioungani, Dinangourou, à Dialloubé et à Dangol Boré dans la région de Mopti et à Tarkint et Bamba dans la région de Gao. Par ailleurs, les attaques aux engins explosifs improvisés, les affrontements armés ou les opérations militaires, les conflits intercommunautaires et les attaques de villages, les conflits entre présumés GANE, les actes de banditisme avec les enlèvements, les braquages, les vols de véhicules etc. sont devenus plus courants surtout dans un contexte où les FDSM se sont repliées de plusieurs postes de sécurité avancée (Sokolo, Dioungani, Dialloubé, Diankabou, Labezanga, etc.).

Ce contexte d'insécurité a également impacté les acteurs humanitaires qui ont été victimes d'actes d'intimidation, de braquage de véhicule, de détention illégale, de vol et de détournement de l'aide humanitaire, de pressions et d'interférences, voire d'enlèvements. Bien que l'action humanitaire ne soit pas particulièrement ciblée, l'accès humanitaire reste difficile dans plusieurs localités où les GANE ont de l'influence notamment dans



Les staffs Education et Abris de NRC traversent le fleuve de Rharouss pour Salakoira. Tombouctou. © NRC/ Mali

Aperçu

la région de Tombouctou (les localités du Gourma de Niafouké, Diré et Gourma Rharous), dans la région de Ségou (dans le cercles de Niono), dans la région de Mopti (dans les cercles de Douentza, Koro et Bankass), dans la région de Gao (dans les cercles de Bourem et Ansongo) et dans la région de Ménaka (Anderamboukane).

Dans ce contexte sécuritaire précaire, les acteurs humanitaires ont renforcé leurs stratégies d'acceptation de l'action humanitaire, l'adaptation au contexte et une communication renforcée avec les leaders communautaires et autres acteurs pertinents dans la mesure où cela est possible pour poursuivre l'assistance aux populations dans le besoin.

A cet égard, quelques bonnes pratiques ont été capitalisées à Tombouctou où OCHA a facilité pour la première fois depuis 2015 trois missions inter-agences (HCR, UNDSS et OCHA) sans escorte militaire sur les axes : Tombouctou – Ber -Tombouctou, mais aussi Tombouctou - Goundam - Niafouké - Goundam - Diré. De même, dans la région de Mopti trois missions inter agences (HCR-UNICEF-UNFPA-OCHA) ont pu se rendre à Djenné, Koro, Bankass

(notamment, Ogossagou) et Douentza sans escorte en s'appuyant sur la déconfliction et une coordination avec la MINUSMA ou les FAMA pour fournir une sécurisation sur le pont de Parou qui faisait l'objet d'attaques de la part des personnes non identifiées ou d'attaques EEI/mine.

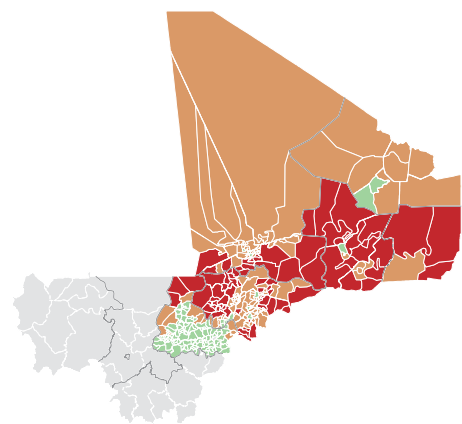
A la faveur de diverses initiatives de certains acteurs locaux pour promouvoir la réconciliation et de résolution des conflits intercommunautaires, certains cercles connaissent moins d'incidents de sécurité et paraissent paisibles avec moins de contraintes d'accès pour les humanitaires. Avec l'implication des leaders locaux, Kidal passe actuellement pour la région qui enregistre le moins d'incidents sécuritaires, y compris ceux ciblant le personnel, les biens et les installations humanitaires.

Dans la région de Mopti, le cercle de Djenné a enregistré une accalmie grâce aux médiations, qui a permis le retour de 3 120 personnes dans la commune de Femaye et dans cette dynamique, environ 1 585 ménages déplacés actuellement à Sofara, Djenné, Ouro Ali, Madiama et Konio manifestent aussi leur intention de retourner dans leurs villages de provenance.

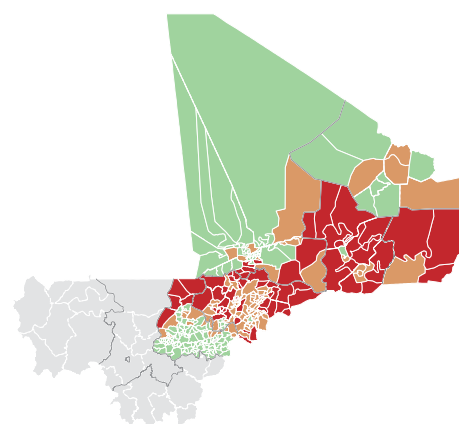
Analyse par type d'organisation : Janvier à Avril 2020

Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

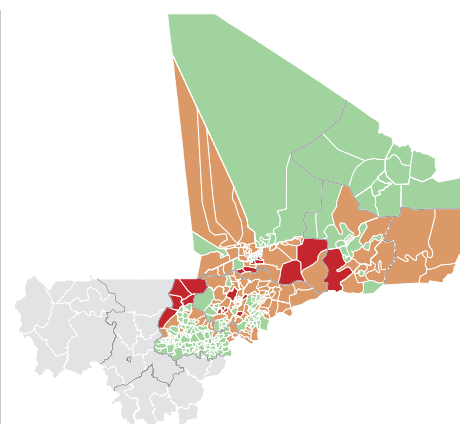
Nations Unies



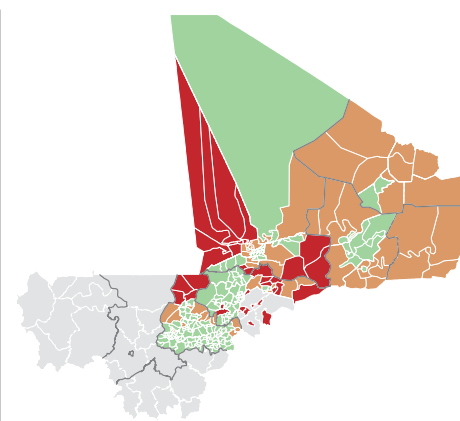
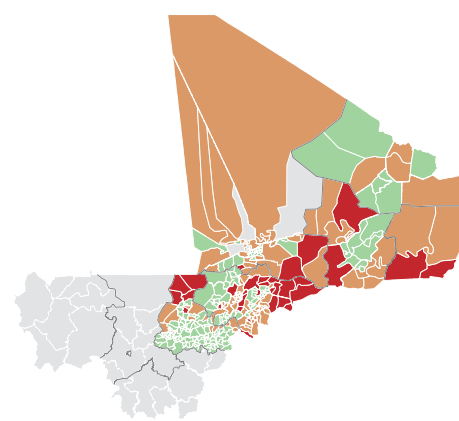
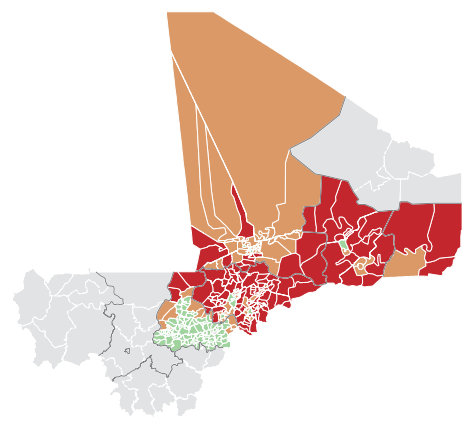
ONG Internationales



ONG Nationales



Analyse par type d'organisation : Octobre à Décembre 2019



Région de Mopti

La période en revue a été marquée par l'apparition de la pandémie de la COVID-19 au Mali, une réorganisation opérationnelle des FAMA qui se regroupent à Mopti quittant leurs positions de sécurisation avancées et enfin la tenue des élections législatives.

Selon les participants aux discussions de groupes, ces trois facteurs ont contribué à l'exacerbation des contraintes d'accès humanitaire dans la région de Mopti. En effet, 456 incidents sécuritaires ont été enregistrés sur la période de janvier à avril 2020, contre 280 incidents au dernier trimestre 2019.

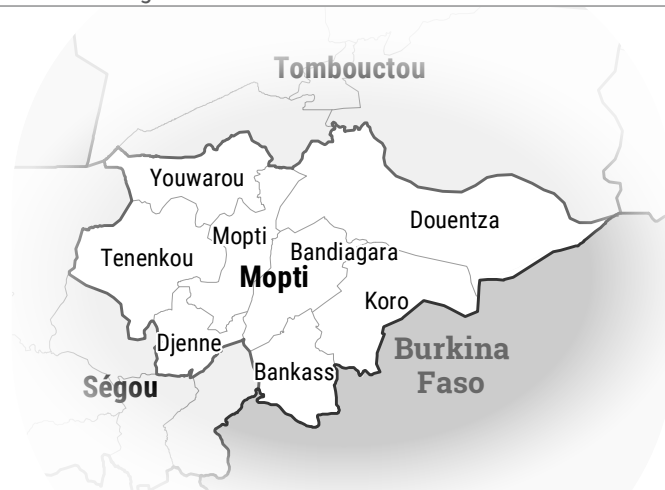
La période considérée a été marquée par une persistance des attaques EEI/mines, des hostilités entre FDSM et les présumés GANE avec sabotage de ponts sur la RN15, la persistance des tensions intra et intercommunautaires caractérisées notamment par des attaques contre des villages et la mise sous blocus de plusieurs villages avec déni de reconnaissance de besoins humanitaires aux populations.

Il y a eu aussi les difficultés d'accès physique en zone inondée, mais aussi par une tendance de GANE à vouloir influencer les programmes d'assistance si non détourner l'assistance aux populations de leur choix dans certaines localités comme Boni, Mondoro, Dioungani et Bayes dans la région de Mopti en plus des villages sous blocus.

Vingt-trois (23) incidents EEI/mines dont deux (2) sur la voie de déviation au niveau du pont Parou-Songobia sur la route nationale 15 (RN15) ont été enregistrés de janvier à avril 2020. Les participants aux discussions affirment que les principales cibles de ces attaques sont les acteurs armés toutefois ces attaques ont fait des victimes civiles (10 civils tués) faisant des axes sur lesquels se déroulent ces attaques des axes risqués pour la poursuite des opérations humanitaires. Entre janvier et avril 2020, il y a eu 12 incidents EEI/mine dans le cercle de Koro et 10 incidents dans le cercle de Douentza.

Après le sabotage du pont de Bih et celui de Parou-Songobia à l'aide d'engins explosifs pendant le dernier trimestre 2019, le

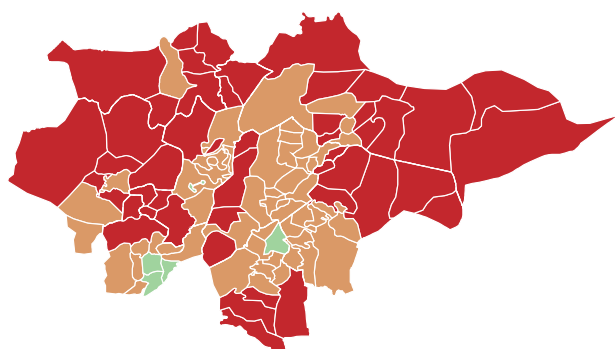
Cercles de la région



troisième le pont de Songho situé sur la RN15 dans la commune de Docoumbo, cercle de Bandiagara a fait l'objet d'acte de sabotage à l'aide d'engins explosifs le 25 mars 2020 par des personnes non identifiées. L'attaque de cette infrastructure a eu pour conséquence de perturber et retarder l'accès aux cercles de Bandiagara, Koro et Bankass et au Burkina Faso voisin à partir de Sévaré sur la RN15.

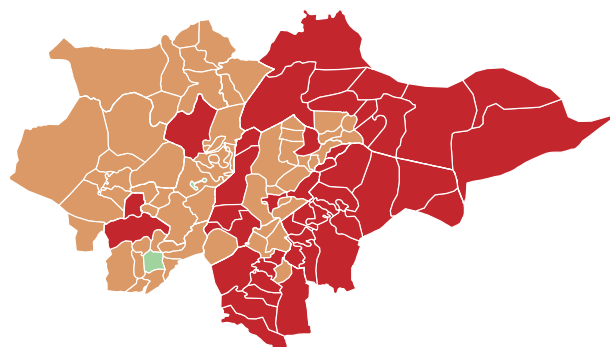
Comme cela a été constaté au dernier trimestre 2019, il y a eu une poursuite des attaques de ponts, les alentours de ponts ont fait l'objet d'attaques ciblées contre des véhicules de transport ou de pose d'engins explosifs improvisés. Selon les participants aux discussions de groupes, certains acteurs armés non identifiés semblent établir une stratégie de contrôle et d'isolement des cercles de Bandiagara, Bankass et Koro à travers le sabotage des ponts et en créant un contexte d'insécurité sur la RN15. L'insécurité sur la RN15 amène des ONG à éviter cet axe routier pour rallier Bandiagara à Bankass et Koro. Elles empruntent désormais la route touristique dite "route du serpent" sur laquelle ces organisations humanitaires feraient l'objet de requête sinon d'intimidation de la part de chasseurs traditionnels à des checkpoints que ceux-ci ont érigé sur cet autre axe.

Contraintes d'accès* : avril 2020



Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

Contraintes d'accès : décembre 2019



* Cette carte représente une moyenne de l'ensemble des valeurs exprimées par les trois groupes. Pour une explication plus détaillée, voir annexe.

Région de Mopti

Il y a eu plusieurs attaques ciblées contre les populations civiles notamment dans le cercle de Bankass (Baye, Ogossagou, Tori et Ouenkoro), dans le cercle de Koro (Dioungani, Diankabou, Madougou) et dans le cercle de Bandiagara (Pignari, Lowel Gueou, Timiri). Cette situation d'insécurité a exacerbé des tensions inter et intracommunautaires. Elle a pour conséquence de créer des situations de déni de reconnaissance de besoins humanitaires à des populations en imposant un blocus à des villages comme c'est le cas à Diankabou Dogon, Anakila Kadiawere, Kindé, Koumbome, Endel, Gondogouro et Kobadje dans la commune de Diankabou ainsi que les villages de Gama, Tiegné et Manterou dans la commune de Madougou et à Berdossou la commune de Kassa dans le cercle de Koro.

L'accès au cercle de Youwarou par la voie fluviale (par pinasses motorisées) devient aussi difficile avec les risques d'arrestation, arraisonnement avec tirs de sommation et des enlèvements et pour le cercle de Tenenkou divers postes de contrôles irréguliers, suivis des actes de criminalité constituent les contraintes d'accès en zone inondée.

Les participants aux discussions de groupe témoignent que l'accès humanitaire demeure difficile et très délicat dans les localités où les GANE sont influents. En effet, l'accord préalable de ceux-ci est une condition d'accès à ces localités. Pendant que dans la zone inondée (Tenenkou et Youwarou) les leaders communautaires restent encore influents pour faciliter l'accès, dans la zone exondée (cercles de Mopti, Koro, et Douentza) les leaders communautaires sont en revanche parfois menacés et cibles des attaques de présumés GANE.

L'enlèvement des candidats à l'élection législative à Tenenkou, les enlèvements de guides religieux pour des raisons supposées en lien avec les élections, les attaques aux EEI/mine et les embuscades ciblant les convois électoraux ont amené les organisations humanitaires à suspendre momentanément leurs activités de terrain dans les cercles Tenenkou, Douentza et Youwarou.

À côté de ses contraintes liées à l'environnement sécuritaire, les AFP ont rappelé certaines restrictions d'ordre sécuritaires et administratives auxquelles ils sont astreints et qui limitent leurs capacités à se rendre sur le terrain. À titre d'exemple, l'exigence pour les AFP d'effectuer les missions terrain exclusivement avec des véhicules blindés est une contrainte dans la mesure où il y a un nombre limité de véhicules blindés et certaines organisations n'en disposent pas dans la région.

Malgré ce contexte et les contraintes d'accès y afférentes, les bénéficiaires de l'assistance humanitaire rencontrés dans les communes de Mopti et de Socoura, affirment avoir accès à l'assistance sans trop de difficultés. Ils reçoivent l'assistance sur leurs sites et souvent ils doivent se déplacer pour aller la récupérer, par exemple pour les cas des vouchers où ils doivent se rendre dans des boutiques. Les déplacés affirment ne pas être confrontés à des craintes particulières (sécurité, protection, ...) quand ils se déplacent

pour aller chercher l'assistance. Ils parviennent à aller à la foire hebdomadaire de Fatoma (Commune de Fatoma) et celle de Mopti pour vendre souvent le bétail et aussi faire des achats.

Cependant il arrive qu'ils aient des craintes, à la foire de Fatoma où certains seraient fouillés, voire interpellés et, ensuite, relâchés.

Au 30 avril 2020, la région de Mopti comptait 19 cas de la COVID-19. La pandémie à COVID-19 et les mesures barrières recommandées pour éviter la propagation du virus ont eu des incidences sur les activités humanitaires. Les organisations humanitaires ont dû adapter leurs activités au nouveau contexte de respect de distanciation sociale, de limitation de regroupement de personnes, de limitation de nombre de passagers par véhicule. La prise en compte de ces mesures entraîne une rallonge sur la durée de la mise en œuvre des activités au niveau communautaire, des activités seront suspendues ou retardées, des coûts additionnels sont consentis.

Malgré toutes ces contraintes, l'accès reste possible et les acteurs humanitaires ont développé des mesures de mitigation afin de poursuivre l'assistance aux populations affectées par les crises au centre du Mali. D'une manière générale, les acteurs humanitaires essaient de s'adapter aux contraintes et règles imposées par les GANE relatives au type de projet à implémenter et aux modalités d'interaction sociales imposées dans les localités sous influence des GANE.

Afin de pallier la difficulté de se rendre dans certains villages pour effectuer des distributions, les acteurs humanitaires en collaboration avec les leaders communautaires et parfois les élus, invitent les bénéficiaires à se rendre au chef-lieu de commune en profitant des foires pour recevoir l'assistance humanitaire.

Pour leur déplacement sur le terrain, les ONG internationales optent pour la location de véhicules avec des transporteurs qui connaissent le contexte sécuritaire de l'itinéraire à emprunter et des véhicules qui sont connus sur l'itinéraire à emprunter et à la destination finale. Certaines ONG, en revanche continuent d'utiliser des transports en commun.

En raison des tensions intercommunautaires et pour éviter les risques de déni de reconnaissance des besoins humanitaires à des populations, les acteurs humanitaires apportent l'assistance à la population ciblée par leur programme en assistant également des populations vulnérables identifiées dans les villages voisins des villages ciblés.

Les discussions de groupes ont encore révélé que la réalité de l'accès humanitaire est différente selon le type d'organisation humanitaire. Les discussions de groupe montrent que les ONG nationales ont plus l'accès comparé aux ONG internationales et aux AFP. Certaines ONG nationales sont actives dans la région depuis plusieurs années; dès lors elles ont pu disposer d'assises au niveau communautaire avant la crise de 2012 et elles s'appuient sur des relais communautaires identifiés au sein des communautés.

Région de Mopti

Les AFP cependant sont confrontés à des restrictions d'ordre sécuritaire qui limitent leur capacité à se rendre sur le terrain dans le contexte de la dégradation de l'environnement sécuritaire dans la région de Mopti.

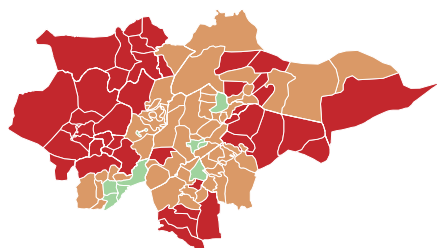
Les AFP notent cependant la bonne pratique capitalisée au dernier trimestre 2019 avec le système de notification des mouvements ou déconfliction à travers la CM-Coord dans le contexte des contraintes

et défis liés aux attaques et incidents EEI au niveau du pont de Parou-Songobia, de sécurisation des axes et de passage dans les postes de contrôle, avec l'appui de la MINUSMA, des FAMa et des leaders communautaires. OCHA a facilité plus de six (6) missions conjointes inter agences sans escortes militaires à Douentza, Koro, Bankass, et Djenné, Bankass et Ogossagou.

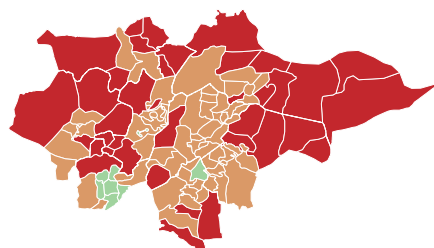
Analyse par type d'organisation : Janvier à Avril 2020

Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

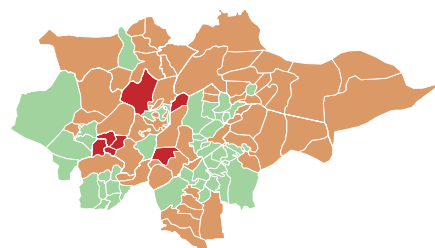
Nations Unies



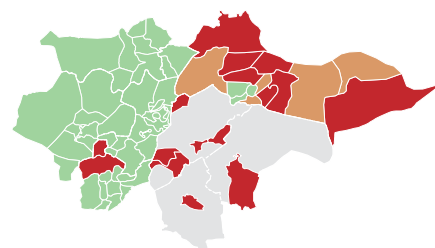
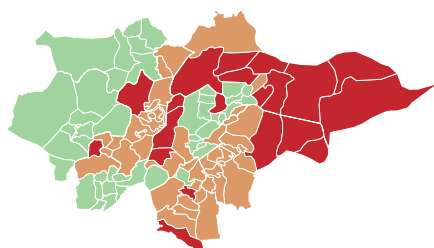
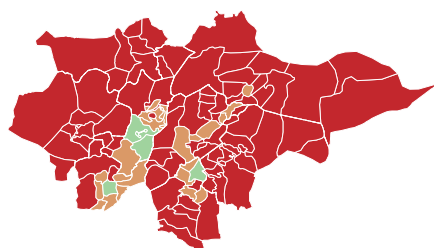
ONG Internationales



ONG Nationales



Analyse par type d'organisation : Octobre à Décembre 2019



Contraintes rapportées par type d'organisation

	1. Restrictions de mouvement	2. Restriction d'accès des populations	3. Présence et opérations militaires	4. Criminalité	5. Atteintes à la sécurité idéologiques	6. Interférence directe dans les activités	7. Présence d'engins explosifs	8. Environnement et infrastructures
UN								
ONGI								
ONGN								

■ (noir) = Oui, contrainte signalée, ■ (gris) = Non, contrainte non signalée
Pour plus d'informations sur les huit types de contraintes, se reporter à l'annexe.

Région de Gao

La tendance au rétrécissement de l'espace humanitaire, déjà observée au cours du dernier trimestre de 2019, s'est poursuivie au cours de la période de janvier à avril 2020 dans la région de Gao. La dégradation de la situation a été nettement observée dans le cercle d'Ansongo. La ville d'Ansongo a connu une montée en flèche de la criminalité armée, y compris contre le personnel, les biens et les infrastructures humanitaires.

L'axe Gao-Ansongo, qui était jusque-là un des plus sûrs de la région et un des plus fréquentés par les acteurs humanitaires, n'a pas été épargné. Une organisation humanitaire y a été victime de vol de véhicule en janvier tandis qu'une équipe d'une organisation humanitaire y a subi un braquage en avril.

Outre la multiplication d'incidents (147 contre 117 incidents au dernier trimestre 2019) impliquant les acteurs armés (incursions dans les villages, sabotage d'antennes de télécommunication, affrontements, braquages de véhicules, etc.), ledit axe a aussi enregistré au moins un incident lié aux engins explosifs improvisés (EEI) au cours de la période sous examen. Un autre EEI y a été découvert et neutralisé par des forces de défense et de sécurité.

L'accès au cercle de Bourem a également connu une certaine détérioration durant de la période en revue, plus particulièrement dans les communes de Bamba et Tarkint, en raison d'affrontements armés (deux camps de l'armée nationale attaqués en mars et avril) et des opérations militaires qui y ont été enregistrés.

La situation ne s'est guère améliorée dans les communes de Ouatagouna, Tinhama, Talataye et Tessit, dans le cercle d'Ansongo, ainsi dans celle de N'Tillit dans le cercle de Gao, qui ressortaient déjà dans l'analyse précédente parmi les zones difficiles, en raison de la persistance des opérations militaires, des affrontements armés et des incursions toujours fréquentes d'hommes armés dans

Cercles de la région

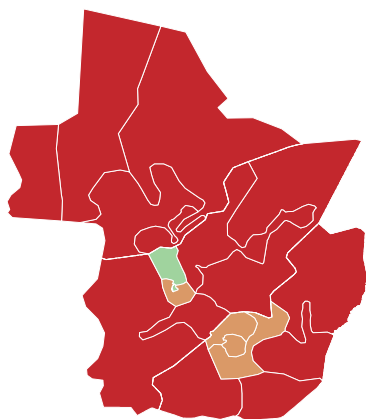


les villages. Le vacuum sécuritaire persistant dans ces communes expliquerait en grande partie cette situation.

Comme au dernier trimestre de 2019, les chefs-lieux de cercles sont accessibles sans beaucoup de problème, aussi bien pour les ONG internationales et nationales que pour les AFP du système des Nations Unies.

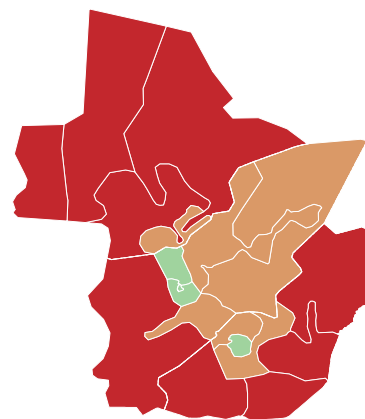
Au-delà des lieux dotés de pistes aériennes, les agences des Nations Unies ont toujours un niveau de contraintes d'accès élevé pour les autres localités de la région du fait des restrictions sécuritaires internes. La mise en œuvre des interventions des AFP du système des Nations Unies dans ces zones reste néanmoins globalement bien assurée par l'intermédiaire des partenaires opérationnels des ONG et/ou des services techniques de l'Etat.

Contraintes d'accès*: avril 2020



Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

Contraintes d'accès : décembre 2019



* Cette carte représente une moyenne de l'ensemble des valeurs exprimées par les trois groupes. Pour une explication plus détaillée, voir annexe.

Région de Gao

La précarité de la sécurité et, subséquemment, de l'accès dans plusieurs communes de la région met en exergue, pour les acteurs humanitaires, y compris les ONGN, la nécessité d'un monitoring continu du contexte, ainsi que le maintien d'un dialogue constant avec les interlocuteurs pertinents, sans pour autant compromettre les principes fondamentaux, particulièrement celui relatif à l'indépendance de l'assistance humanitaire.

Les interférences ou tentatives d'interférence de leaders

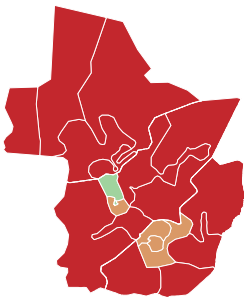
communautaires et/ou autres acteurs ayant l'influence sur l'accès dans la mise en œuvre des activités demeurent très fréquentes, en effet, particulièrement lors de la sélection des bénéficiaires.

Dans ce contexte, le renforcement de l'acceptance et de la redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires sont également essentiels ; de même que la sensibilisation des différents acteurs, y compris le personnel humanitaire, aux principes fondamentaux qui guident les interventions humanitaires.

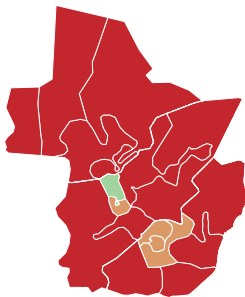
Analyse par type d'organisation : Janvier à Avril 2020

Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

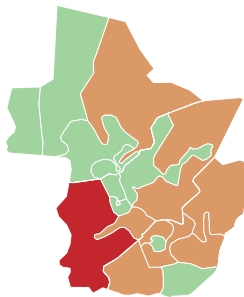
Nations Unies



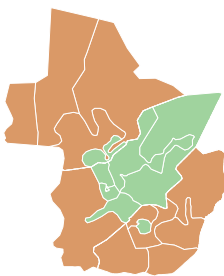
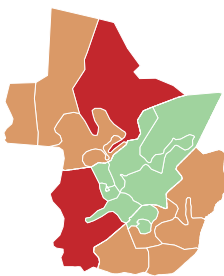
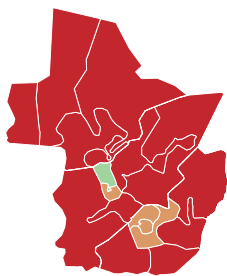
ONG Internationales



ONG Nationales



Analyse par type d'organisation : Octobre à Décembre 2019



Contraintes rapportées par type d'organisation

	1. Restrictions de mouvement	2. Restriction d'accès des populations	3. Présence et opérations militaires	4. Criminalité	5. Atteintes à la sécurité idéologiques	6. Interférence directe dans les activités	7. Présence d'engins explosifs	8. Environnement et infra-structures
UN								
ONGI								
ONGN								

■ (noir) = Oui, contrainte signalée, ■ (gris) = Non, contrainte non signalée
Pour plus d'informations sur les huit types de contraintes, se reporter à l'annexe.

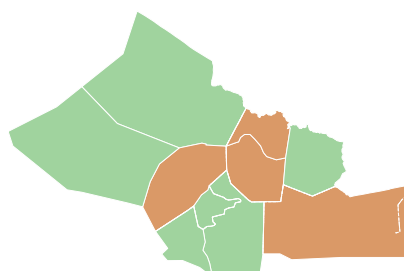
Région de Kidal

A part les cercles de Tin-Essako et Abeibara et la partie Est d'Aguelhok où la situation est jugée encore précaire du fait de la persistance d'un activisme élevé de certains acteurs armés, les discussions de groupes et consultations avec les acteurs clés ont, de manière globale, relevé la persistance d'une relative stabilité dans la ville de Kidal et dans la majeure partie de la région (44 incidents enregistrés de janvier à avril contre 42 incidents enregistré au dernier trimestre 2019). Cependant, les rivalités et les conflits internes à un des mouvements politico-militaires de la zone ont créé quelques incidents au cours des trois derniers mois ; ce qui a parfois affecté les activités humanitaires. Qu'à cela ne tienne, comparé aux autres régions du centre et du nord du pays (Gao, Ménaka, Tombouctou et Mopti), Kidal passe actuellement pour la région qui enregistre le moins d'incidents sécuritaires y compris les incidents ciblant le personnel, les biens et les infrastructures humanitaires. Au 30 avril 2020, les quatre régions (Gao, Kidal, Ménaka et Tombouctou) totalisaient 43 incidents ONG et seulement 9% de ces derniers ont été enregistrés à Kidal.

Grâce à cette accalmie et aux discussions préalables avec le principal acteur sécuritaire de la région, pour la première fois depuis plusieurs années, une mission d'une agence UN a pu séjourner et travailler dans la ville pendant cinq jours avec une sécurisation plus allégée et sans incident. Les leçons apprises de cette mission ont permis à l'ASMT de Kidal de revoir en conséquence l'analyse du contexte de la ville de Kidal et, subséquemment, de proposer (dans le draft du nouveau SRM pour la région) l'allègement des restrictions qui sont imposées jusque-là aux missions des AFP du système des Nations Unies dans cette ville. Il est notamment suggéré l'acceptation de la sécurisation des missions des agences humanitaires de l'ONU par des acteurs de sécurité externes au système des Nations Unies ; ce qui constitue une avancée très significative.

Concernant la menace liée aux EEI/mines, comme au dernier trimestre de 2019, les discussions de groupes ont relevé que seuls les convois militaires de la MINUSMA ont continué d'être victimes d'incidents y relatifs. La région ne présente pas de contraintes

Contraintes d'accès*: avril 2020



Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

* Cette carte représente une moyenne de l'ensemble des valeurs exprimées par les trois groupes. Pour une explication plus détaillée, voir annexe.

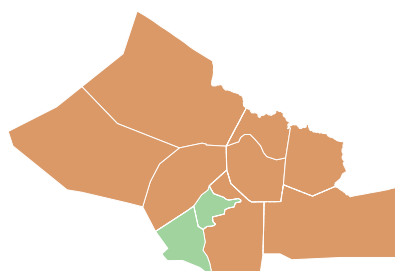
Cercles de la région



d'accès majeures aussi bien pour les ONG internationales que pour les ONG nationales. Un conflit de compétence apparu entre le groupe signataire présent dans la ville de Kidal et une direction technique régionale de l'Etat autour de la gestion de la riposte à la COVID-19 a tout de même laissé craindre à certains acteurs humanitaires le risque d'interférences dans la mise en œuvre de leurs activités, de la part du groupe en question. Cependant, des mécanismes de concertation et de coordination adaptés au contexte de la zone et impliquant tous les acteurs clés, ont pu être mis en place (notamment avec l'appui d'OCHA) dans le but de dissiper, de manière continue, ce genre d'incompréhensions.

Les discussions en groupe ont mis en évidence le fait que les stratégies d'acceptance et le maintien du dialogue avec les interlocuteurs pertinents restent essentiels pour faciliter l'accès des humanitaires à travers la région, particulièrement au-delà de la ville de Kidal. Il en est de même de la nécessité de continuer d'être attentif aux pratiques culturelles locales et aux sensibilités des acteurs de la zone et d'adapter les approches d'intervention en conséquence.

Contraintes d'accès: decembre 2019



Région de Kidal

Les téléphones satellitaires (Thuraya) revêtent une certaine sensibilité, tandis que les équipes mixtes (hommes et femmes) restent non-tolérées par certains acteurs. Des acteurs sont également hostiles à l'école formelle dans certaines localités.

Comme au dernier trimestre de 2019, il est également apparu que les ONG nationales et locales ont un accès plus facile comparativement aux ONG Internationales, bien que cela pourrait varier en fonction de la qualité des ressources humaines impliquées dans la mise en œuvre des projets.

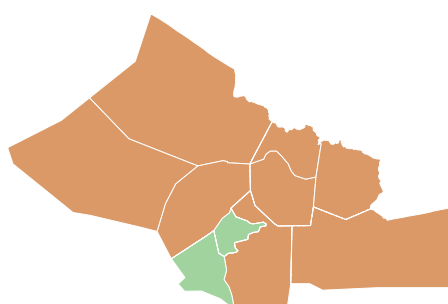
Enfin, l'enclavement de la région reste un obstacle à l'accès physique à Kidal. Les travaux d'aménagement de la piste d'atterrissage à Kidal, effectués par la MINUSMA, ne sont toujours pas finis, et ont même été ralentis/suspendus en avril suite aux effets de la COVID-19.

La suspension des vols MINUSMA (mesure liée à la COVID-19 aussi), la seule possibilité d'accès à Kidal par voie aérienne jusqu'à, a aussi fortement préjudicié les activités des certains acteurs.

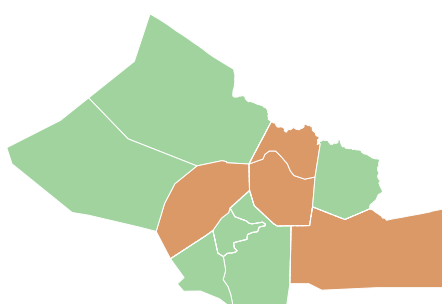
Analyse par type d'organisation : Janvier à Avril 2020

Contraintes : • Élevées | • Modérées | • Faibles | • Pas de données

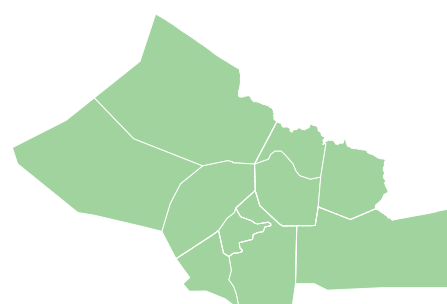
Nations Unies



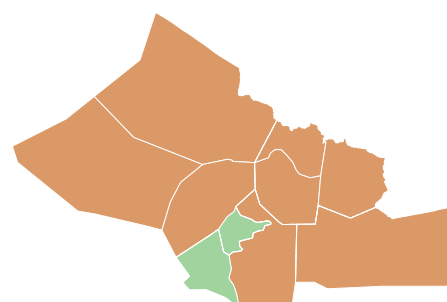
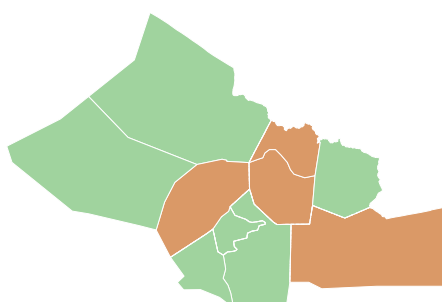
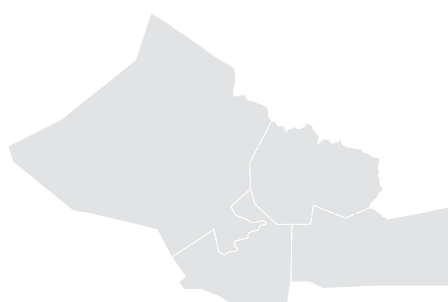
ONG Internationales



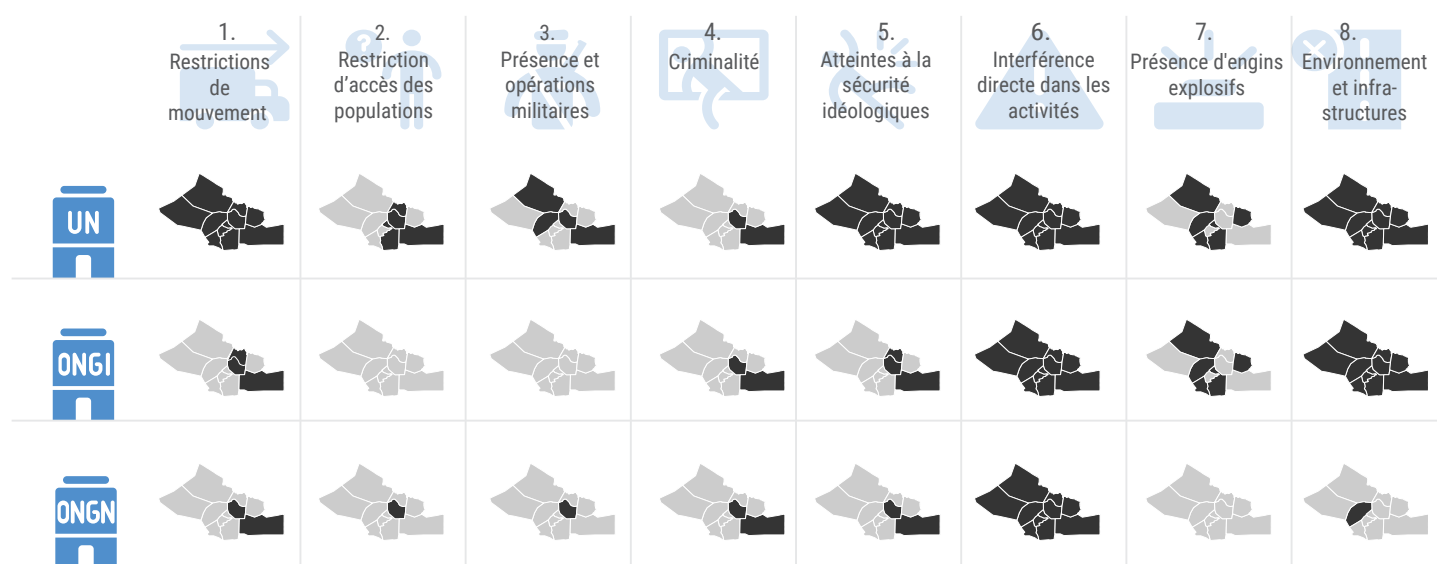
ONG Nationales



Analyse par type d'organisation : Octobre à Décembre 2019



Contraintes rapportées par type d'organisation



■ (noir) = Oui, contrainte signalée, ■ (gris) = Non, contrainte non signalée
Pour plus d'informations sur les huit types de contraintes, se reporter à l'annexe.

Région de Ménaka

Toutes les discussions de groupe ont jugé la situation dans la région de Ménaka très préoccupante en raison de la persistance d'un niveau élevé de criminalité dans la ville et sur les axes périphériques, malgré les différentes actions de plaidoyer qui ont été entreprises au cours des derniers mois.

Au cours de seul mois d'avril 2020, les acteurs humanitaires ont été directement affectés par 11 incidents sécuritaires¹, dont 5 braquages de locaux dans la ville de Ménaka et 6 braquages de convois au cours de missions sur les axes. Ce décompte était enregistré alors que ça faisait environ un mois seulement depuis que les ONGI basées dans cette ville venaient de reprendre leurs activités après une suspension d'environ trois mois à la suite de la détérioration significative de l'environnement sécuritaire à Ménaka et sur les axes routiers de la région. Comme en 2019, avec 11 incidents ces statistiques à la fin du mois d'avril 2020, relatives aux incidents contre les ONG placent encore une fois la commune de Ménaka à la première place des incidents sécuritaires subis par les acteurs humanitaires au niveau national.

Cette criminalité élevée, et quasi endémique finalement, touche également la population locale et les services sociaux de base (les structures de santé particulièrement). Elle serait favorisée, notamment, par la multiplicité d'acteurs armés et les antagonismes récurrents entre ces derniers ; le déficit de coordination entre les différents acteurs de sécurité et le climat d'impunité lié notamment à la quasi-absence de l'appareil judiciaire.

L'autre défi majeur pour les interventions humanitaires dans la région de Ménaka est relatif aux pressions et interférences que connaissent, de manière récurrente, les humanitaires de la part des acteurs locaux, armés et civils confondus. Ces pressions et interférences tournent généralement autour de la passation de marchés et du recrutement du personnel, ainsi qu'autour du ciblage des zones d'intervention et des bénéficiaires de l'assistance humanitaire.

¹ Source : INSO

Cercles de la région

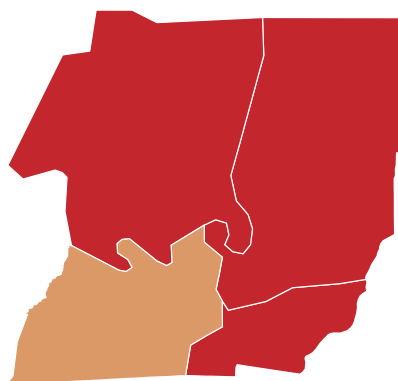


Si, dans l'ensemble, les discussions de groupe ne montrent pas une grande différence entre les ONG internationales et les ONG nationales en matière de contraintes d'accès, il convient tout de même de souligner que ce sont les ONG internationales qui sont les plus touchées par la criminalité et le banditisme.

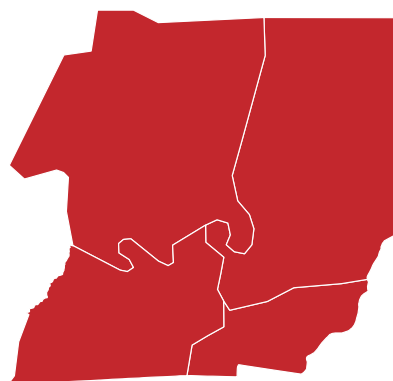
Par ailleurs, bien qu'aucun acteur humanitaire n'a été affecté par un EEI, la menace y relative est jugée élevée dans et autour de la ville de Ménaka, au regard de la multiplicité d'incidents subis par certains acteurs sécuritaires et/ou d'engins non explosés qui ont été découverts et désamorçés.

Enfin, l'accès physique à Ménaka a été quelque peu affecté par des perturbations observées au niveau des vols humanitaires, liées tantôt à la mauvaise météo, tantôt aux mesures contre la COVID-19 (report ou annulation de certains vols humanitaires (UNHAS) et la suspension de vols MINUSMA).

Contraintes d'accès* : avril 2020



Contraintes d'accès : décembre 2019



Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

* Cette carte représente une moyenne de l'ensemble des valeurs exprimées par les deux groupes. Pour une explication plus détaillée, voir annexe.

Région de Ménaka

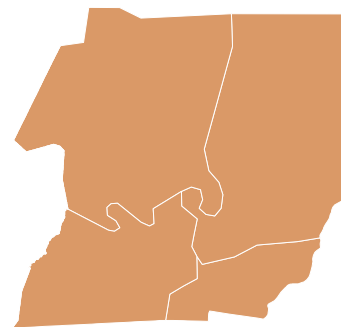
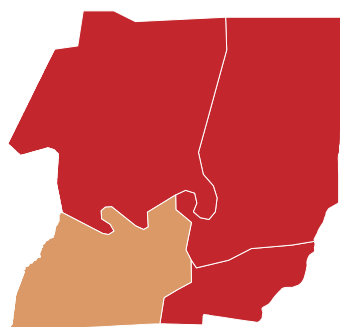
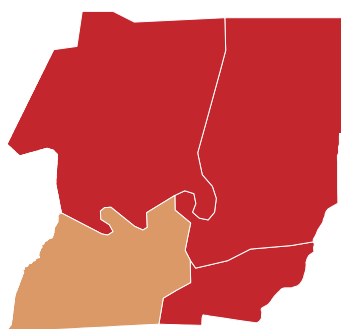
Analyse par type d'organisation : Janvier à Avril 2020

Contraintes : • Élevées | • Modérées | • Faibles | • Pas de données

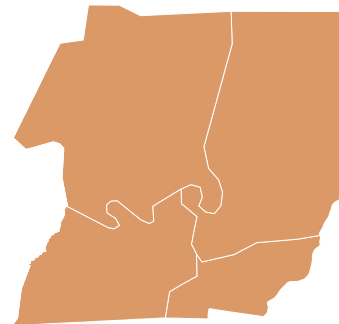
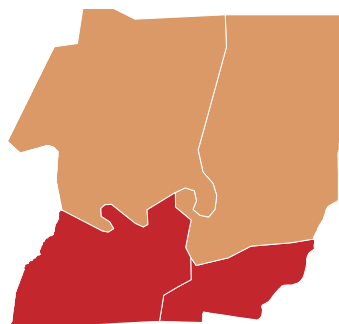
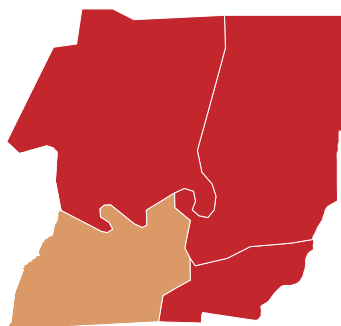
Nations Unies

ONG Internationales

ONG Nationales



Analyse par type d'organisation : Octobre à Décembre 2019



Contraintes rapportées par type d'organisation

	1. Restrictions de mouvement	2. Restriction d'accès des populations	3. Présence et opérations militaires	4. Criminalité	5. Atteintes à la sécu. idéologiques	6. Interférence directe dans les activités	7. Engins explosifs	8. Environnement et infra-structures
UN								
ONGI								
ONGN								

■ (noir) = Oui, contrainte signalée, ■ (gris) = Non, contrainte non signalée
 Pour plus d'informations sur les huit types de contraintes, se reporter à l'annexe.

Impact de la COVID-19 dans les régions de Gao, Kidal et Ménaka

La proclamation de la pandémie de COVID-19 n'a pas été sans conséquences sur les interventions des organisations humanitaires dans les régions de Gao, Ménaka et Kidal, même si celles-ci restent pour l'instant globalement limitées. Ces conséquences découlent aussi bien de la mise en œuvre des restrictions édictées par le gouvernement malien et/ou ceux des pays voisins, que des mesures de précaution adoptées par les organisations. Les participants aux différentes discussions de groupes ont relevé, notamment :

1. La restriction des mouvements des acteurs : seules les missions jugées essentielles ont été maintenues ;
2. La suspension ou, tout au moins, le ralentissement des activités impliquant le rassemblement de personnes. Ainsi, à l'instar des activités scolaires, plusieurs services fournis par les acteurs humanitaires, particulièrement dans le secteur de la protection (espaces amis des enfants, formations, sensibilisation au niveau des communautés) sont concernées ;
3. L'augmentation des coûts des opérations et la prolongation de délais d'intervention, liées à la mise en œuvre de mesures de prévention (limitation du nombre de bénéficiaires par jour, installation de dispositifs de lavage de main sur les sites d'intervention, équipements de protection pour le personnel, limitation de la taille des équipes d'intervention, etc.) ;
4. Les restrictions par rapport à l'organisation des réunions, doublées des contraintes techniques (absence ou mauvaise qualité des réseaux de télécommunication), ont par ailleurs affecté les activités des différents mécanismes de coordination ;
5. La déclaration des premiers cas de COVID-19 dans les régions de Gao (11 cas au 30 avril) et Kidal (5 cas au 30 avril) a négativement affecté la fréquentation des formations sanitaires ; et cette tendance laisse craindre la perturbation des certains services essentiels, tels que la vaccination ou les consultations pré et post-natales ;
6. L'augmentation des prix des denrées de base sur les marchés locaux, liée à la restriction des mouvements transfrontaliers mais aussi à la spéculation des commerçants.



Prévention Covid-19; avril 2020
© OCHA Gao/ Mali

Régions de Tombouctou et Taoudénit

Au cours de la période (janvier à avril 2020) la situation sécuritaire s'est considérablement dégradée dans le cercle de Niafouké. Les contraintes d'accès dans les localités du Gourma de Niafouké, Diré et Gourma Rharous sont avant tout sécuritaires et secondairement physiques. Les GANE sont devenus plus hostiles à la présence des acteurs humanitaires. Les restrictions de mouvement sont devenues plus accentuées, les populations ont de moins en moins accès à l'assistance, des cas de pose des engins explosifs se sont accrus.

L'arrivée du bataillon de l'armée reconstituée des FAMA à Tombouctou au mois de février 2020 a redonné de l'espoir quant à l'amélioration de la sécurité dans la ville de Tombouctou. Malgré la présence des forces internationales (MINUSMA et Barkhane), des FAMA, de la gendarmerie, de la police et de l'armée reconstituée, il est observé une nette augmentation d'incidents depuis le mois de mars. En effet, 129 incidents ont été enregistrés sur la période de janvier à avril 2020¹ contre 63 au cours du dernier trimestre 2019. En outre, des attaques et assassinats dont celui d'un commerçant de Tombouctou, l'enlèvement des véhicules, dont celui du gouverneur de Taoudéni dans les locaux du gouvernement ont été rapportés.

La période en revue a été également marquée par plusieurs enlèvements de hautes personnalités politiques et administratives, en l'occurrence le chef de file de l'opposition et plusieurs de ses compagnons, les maires des localités de Niafouké et le préfet de Gourma Rharous. Après plusieurs jours de détentions seulement les maires et les compagnons du chef de l'opposition ont été libérés.

Au cours du mois de mars, le décès du personnel d'une ONG internationale à la suite de l'explosion d'un EEI/mine contre le véhicule qui le transportait a entraîné la suspension des activités humanitaires de son organisation en dehors de la commune de Niafouké. De même, l'ensemble des organisations humanitaires

Cercles de la région



du cercle de Niafouké ont réduit ou mis en veilleuse leurs activités dans les communes du Gourma, redoutant le risque d'hostilité et d'enlèvement qui y est jugé assez élevé.

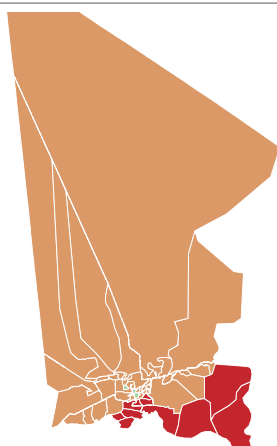
Aussi bien les ONG nationales et internationales que les agences du système des Nations Unies ont un accès difficile aux localités du Gourma de Niafouké, Diré et Rharous. Les négociations d'accès sont devenues difficiles et parfois impossibles à cause des conflits de leadership pour le contrôle du Gourma auxquels se livrent les GANE et aussi à cause de la présence de nouveaux acteurs en quête de nouvelles zones d'influence, à qui il faudra étendre le dialogue sur le mandat et les principes humanitaires.

L'hostilité marquée des GANE se traduit par des enlèvements de staff des ONG, des menaces, des intimidations observées principalement au cours de la période électorale, des attaques de poste de police et de gendarmerie, de pose de mines et de destruction d'infrastructures scolaires.

Dans le cadre de son programme de formation sur la coordination

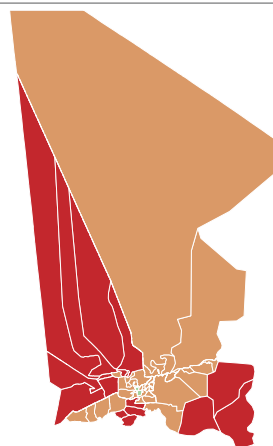
1 Source : INSO

Contraintes d'accès* : avril 2020



Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

Contraintes d'accès : décembre 2019



* Cette carte représente une moyenne de l'ensemble des valeurs exprimées par les deux groupes. Pour une explication plus détaillée, voir annexe.

Régions de Tombouctou et Taoudénit

civilo-militaire, de sensibilisation sur l'accès et les principes humanitaires à l'attention des groupes et forces armés, OCHA a organisé cinq sessions de sensibilisation/formation au profit de 132 participants issus des FAMa, CMA, Plateforme, autorités politico-administratives, élus locaux, société civile et des acteurs humanitaires. Satisfaits de la meilleure compréhension du mandat des humanitaires, les participants ont recommandé la réplication et l'extension de cette campagne dans les cercles tout en s'engageant à faciliter le travail et l'accès des humanitaires aux populations affectées.

Dans le but d'améliorer l'accès humanitaire dans la zone contrôlée par la CMA, OCHA a établi un cadre de dialogue, CM-Coord avec le commandant de la CMA à Ber. Pendant cette période, les agences

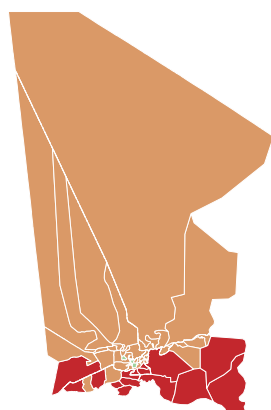
des Nations Unies ont effectué pour la première, fois depuis 2015, trois missions inter-agences (HCR, UNDSS et OCHA) sans escortes militaires sur les axes : Tombouctou - Ber, Tombouctou - Goundam - Niafounké et Goundam - Diré.

Les localités des cercles de Goundam et Tombouctou sont relativement accessibles de façon générale avec la facilitation et l'implication des leaders communautaires et des groupes armés signataires. Ces localités quoique enregistrant par endroits la présence des GANE, sont encore plus ou moins contrôlées par les groupes armés signataires. A travers le dialogue CMCoord, le système de notification des mouvements, on continue de négocier l'accès en renforçant aussi l'approche d'acceptance communautaire.

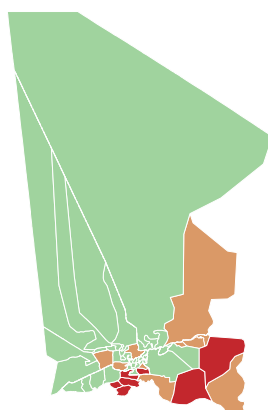
Analyse par type d'organisation : Janvier à Avril 2020

Contraintes : • Élevées | • Modérées | • Faibles | • Pas de données

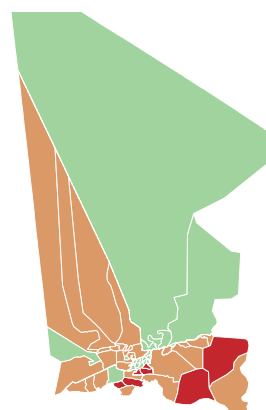
Nations Unies



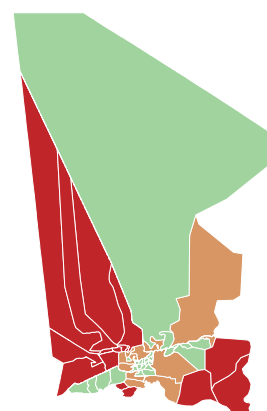
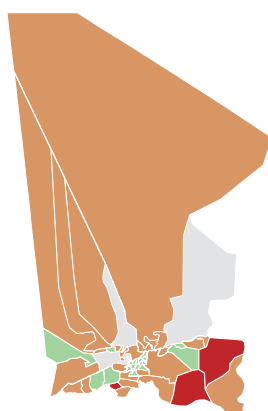
ONG Internationales



ONG Nationales



Analyse par type d'organisation : Octobre à Décembre 2019



Régions de Tombouctou et Taoudénit

Contraintes rapportées par type d'organisation

	1. Restrictions de mouvement	2. Restriction d'accès des populations	3. Présence et opérations militaires	4. Criminalité	5. Atteintes à la sécurité idéologiques	6. Interférence directe dans les activités	7. Présence d'engins explosifs	8. Environnement et infra-structures
UN								
ONGI								
ONGN								

■ (noir) = Oui, contrainte signalée, ■ (gris) = Non, contrainte non signalée
 Pour plus d'informations sur les huit types de contraintes, se reporter à l'annexe.



Région de Ségou

Le constat fait ressortir la faiblesse des données actualisée sur l'accès humanitaire dans la région, car à cause de la pandémie de COVID-19, les sorties des équipes sur le terrain sont réduites. Néanmoins les informations recueillies démontrent que plusieurs zones restent difficiles d'accès dans la région de Ségou. Par exemple, selon les partenaires des cercles de Niono, Ségou et Tominian, plusieurs communes restent difficiles d'accès, comme les communes de Nampalari, Dogofri, Diabaly et Sokolo dans cercle de Niono, Timissa et Lafiala dans le cercle de Tominian, et Belen, Souba, Kounmadougou, Farako dans le nord du cercle de Ségou.

Cependant, selon certains témoignages d'ONG nationales, après l'attaque de la position des FAMA de Sokolo et les opérations de ratissage par des forces de défense et de sécurité maliennes, la situation est devenue calme, les populations vaquent à leurs occupations et les ONG arrivent à assister les populations sans beaucoup de contraintes. D'autres partenaires lient cette accalmie à la pandémie de COVID-19. Selon eux, depuis le début de la pandémie, les groupes radicaux ont réduit leurs mouvements dans le nord de la région de Ségou. Il n'y a plus de check points improvisés, plus de contrôles inopinés et les attaques sont devenues rares dans les cercles de Niono et Macina.

Par contre dans le cercle de Ségou, la situation sécuritaire ne s'est pas améliorée, notamment dans les communes de Belen et Souba. On note la présence de plusieurs hommes armés non identifiés et les menaces d'enlèvement de staffs des ONG sont réelles et à craindre. Le sous-préfet de Farako, qui a été enlevé dans cette zone en décembre 2019, n'a pas encore été retrouvé il n'y a pas eu de revendication.

En avril, trois (3) jeunes recenseurs de la direction régionale de la population, qui travaillaient dans le cadre du RGPH (Recensement

Cercles de la région

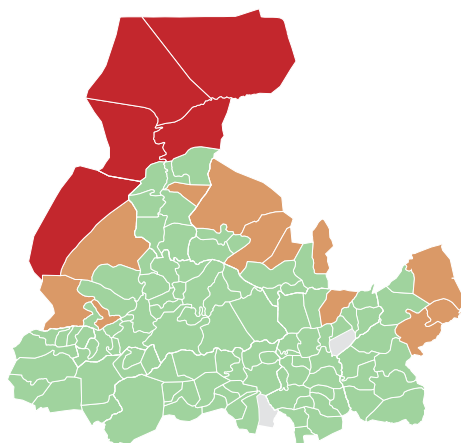


Général de la Population et de l'Habitat) ont été kidnappés dans la commune Belen par des hommes armés non identifiés. Ils ont été relâchés au bout de trois (3) semaines de détention.

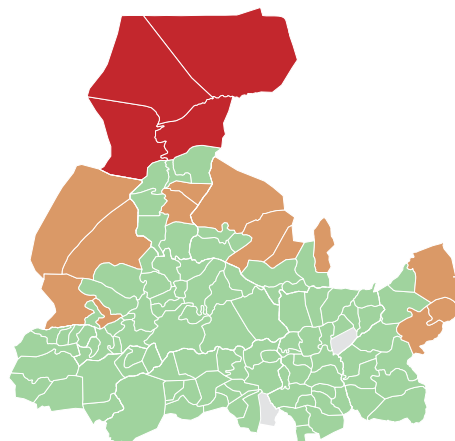
A cause de cette situation d'insécurité grandissante, il y a eu fermeture de toutes les 61 écoles d'environ 18 000 élèves du CAP de Farako, la seule ONG internationale qui intervenait dans cette partie du cercle de Ségou, a fini aussi par suspendre ses activités depuis janvier 2020. Tout cela témoigne un espace humanitaire restreint dans les cercles de Niono et Ségou avec un environnement de travail difficile pour les partenaires humanitaires.

Au niveau du cercle de Tominian, dans les communes Timissa, Lafiala, Koula et Ouen, on note beaucoup de problèmes d'accès

Contraintes d'accès* : avril 2020



Contraintes d'accès : décembre 2019



Contraintes : ● Élevées | ● Modérées | ● Faibles | ● Pas de données

* Cette carte représente une moyenne de l'ensemble des valeurs exprimées par les trois groupes. Pour une explication plus détaillée, voir annexe.

Région de Ségou

humanitaire liés à la présence de GANE, notamment dans la zone frontalière avec le Burkina Faso, Bankass et Bandiagara dans la région voisine de Mopti. Les partenaires disent être soumis à une pression continue des patrouilles et des postes de contrôle d'une milice locale d'auto-défense Dozo dans les communes d'Ouen et Timissa, mais aussi la présence de GANE dans les communes de Lafiala et Koula. Il y a également des opérations militaires dans cette zone. Malgré cette situation assez complexe, les acteurs humanitaires arrivent à poursuivre leurs interventions dans la zone.

Dans le cercle de Macina, le calme continue à être observé dans plusieurs communes grâce aux décentes initiatives de paix et de dialogues inter communautaires, au renforcement des camps FAMA à Saye et Monimpébougou et à beaucoup de rencontres de réconciliation entre milices liées aux communautés locales de Macina.

Selon les partenaires des programmes de développement, les communes de Monimpébougou et Matomo enregistrent toujours la présence de GANE, mais les contrôles inopinés et les fouilles ont beaucoup baissé depuis la survenue de la pandémie de COVID-19, en mars 2020. Les activités de suivi et d'évaluation continuent normalement, de même que les interventions sur le terrain.

Une rencontre avec les délégués des IDP accueillis dans la région de Ségou a permis de comprendre la perception des personnes déplacées sur les interventions humanitaires dont elles bénéficient. Ils ont notamment apprécié l'hospitalité des familles d'accueil qui acceptent d'héberger les déplacés dans leurs maisons et de tout partager avec ceux-ci, jusqu'à leur céder parfois leurs logements. D'autres apprécient d'avoir été impliqués dans tout le processus et toutes les phases de leur assistance par les organisations humanitaire et les autorités locales.

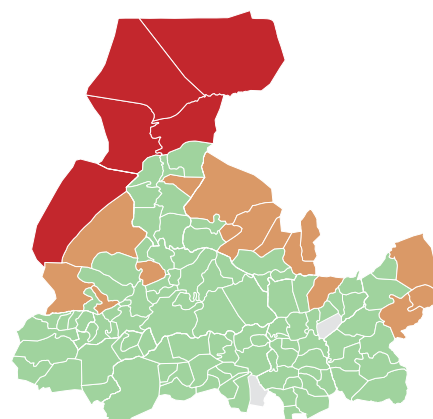
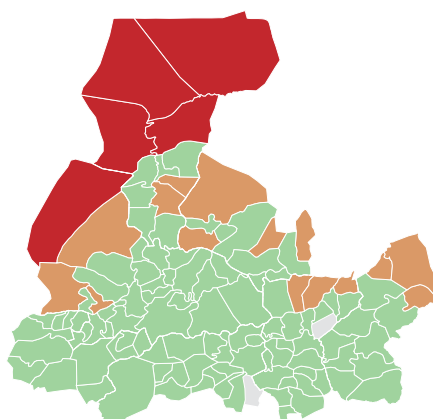
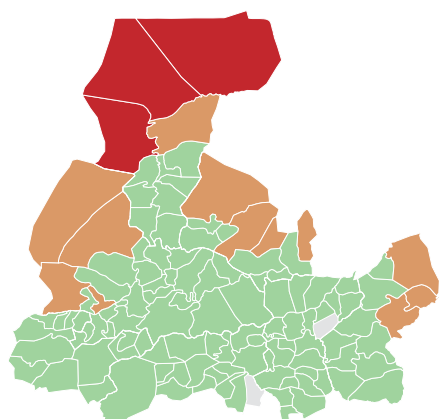
Analyse par type d'organisation : Janvier à Avril 2020

Contraintes : • Élevées | • Modérées | • Faibles | • Pas de données

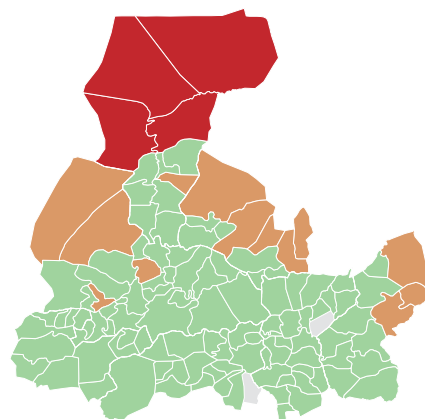
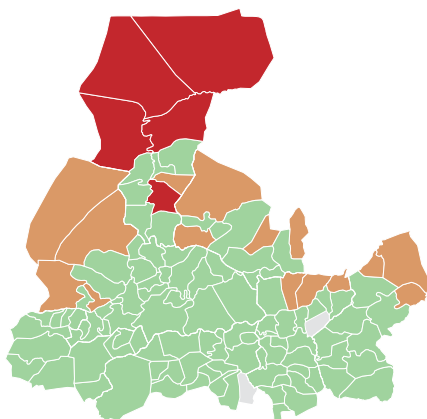
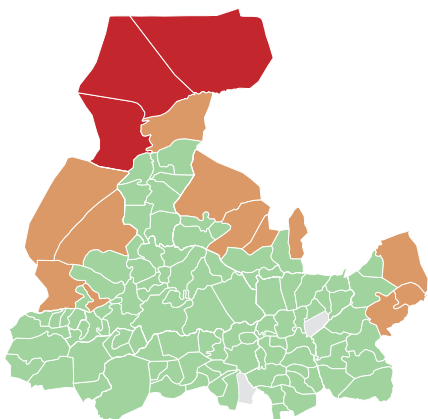
Nations Unies

ONG Internationales

ONG Nationales

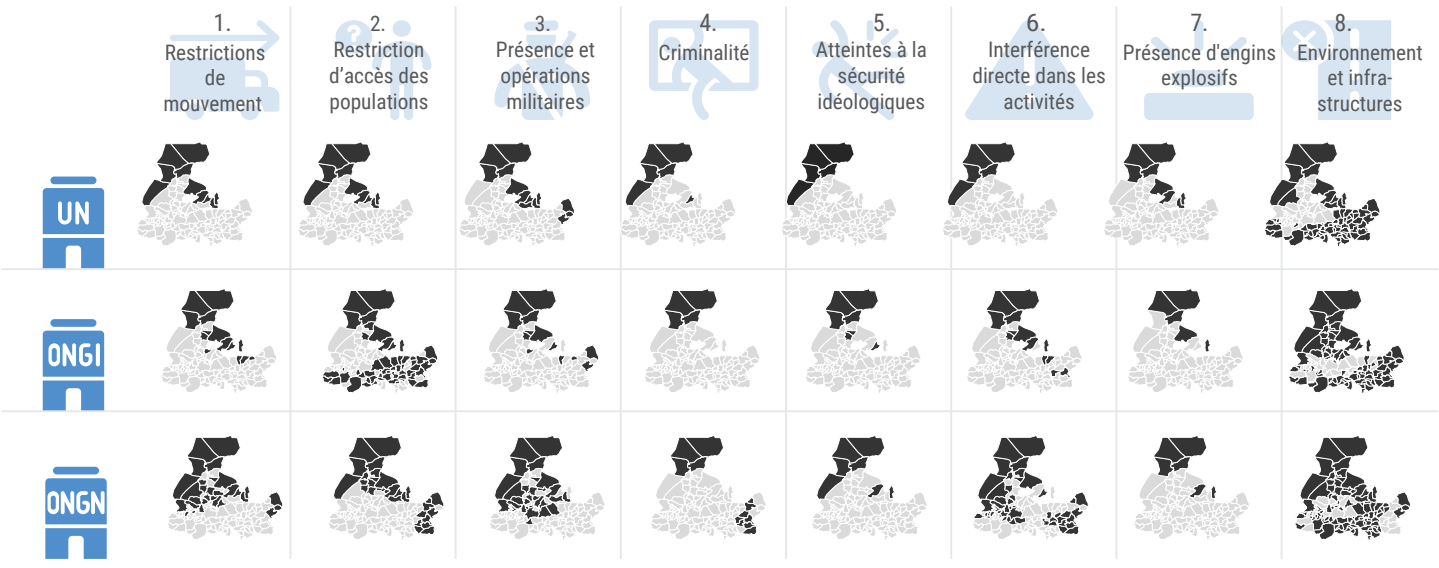


Analyse par type d'organisation : Octobre à Décembre 2019



Région de Ségou

Contraintes rapportées par type d'organisation



■ (noir) = Oui, contrainte signalée, ■ (gris) = Non, contrainte non signalée
Pour plus d'informations sur les huit types de contraintes, se reporter à l'annexe.

Recommandations

- Poursuivre la sensibilisation sur le mandat et les principes humanitaires au profit de tous les acteurs : leaders communautaires, acteurs et groupes armés et des acteurs humanitaires.
- La communauté humanitaire doit poursuivre et assurer l'assistance et secours d'urgence à toutes les populations vulnérables, malgré la présence des GANE. Pour ce faire, il est impératif d'identifier des portes d'entrée pour négocier l'accès dans les localités sous influence des GANE et des milices.
- Les humanitaires doivent maintenir un contact et une collaboration constants avec les autorités locales (maires, conseillers communaux...), les chefs de villages, les chefs de fractions et leurs conseillers ainsi que des leaders reconnus dans les zones d'intervention. Ils ont souvent de l'influence sur les acteurs armés présents dans leurs juridictions.
- Promouvoir l'acceptation des acteurs humanitaires en privilégiant la participation communautaire dans les projets et programmes humanitaires et de développement.
- Beaucoup de partenaires souhaitent qu'OCHA renforce la coordination civilo-militaire pour faciliter le dialogue entre les militaires, les forces internationales et les acteurs humanitaires en respectant la distinction des mandats des uns et des autres. Enfin, poursuivre la promotion et la sensibilisation sur les mandats et les principes humanitaires en faveur de tous les partenaires.



Formation CMCoord MINUSMA, février 2020
© OCHA Mopti/ Mali

Annexe 1 - Les focus groupes discussions (FGDs)

Méthodologie

Les discussions en groupe (anglais : Focus Group Discussions, FGD) sont une méthode d'échange en groupe structurée pour la collecte de données qualitatives. La méthode est utilisée pour ce rapport afin de compléter l'analyse basée sur d'autres outils, tels que le suivi des incidents. Il s'agit de discussions structurées avec les partenaires humanitaires actifs dans les cercles concernés.

Les discussions en groupe se sont tenues en mai 2020 à Gao, Ménaka, Mopti et Tombouctou.

Types d'acteurs

Trois groupes de discussion distincts avec les partenaires humanitaires sont menés dans chaque localité (sauf si un des groupes n'est pas représenté dans une localité) : Agences, fonds et programmes des Nations Unies (AFP) ; ONG internationales (+ CICR) ; ONG nationales.

Les sessions séparées sont destinées à encourager une discussion plus ciblée entre les partenaires. Les contraintes d'accès, d'un groupe à l'autre étant souvent différentes. Une telle approche devrait favoriser un consensus plus large au sein de chaque groupe sur les contraintes d'accès au niveau des cercles.

Participants

Les participants sont des agents représentant d'une organisation humanitaire avec une bonne connaissance et expérience directe des problématiques d'accès, notamment des chargés de programmes et des chargés de la sécurité.

Représentativité et taille des groupes

Chaque discussion se tenait avec un groupe comprenant entre six et quinze participants.

Certaines contraintes opérationnelles n'ont pas permis la participation de toutes les organisations travaillant dans une même zone. Cependant, le groupe dans son ensemble a généralement été capable de se prononcer sur les zones discutées.

Publications antérieures

En 2019, une série pilote de discussions a eu lieu. Le rapport basé sur cette série de discussions fut publié et peut être consulté à travers le lien : <https://bit.ly/2xH5Kcx>

Les analyses d'accès et les rapports précédents ne sont pas partagés, ni discutés avec les participants pour éviter des conclusions biaisées. Bien que la plupart des participants aient connaissance de ces analyses, cela permet d'éviter de se baser directement sur ces documents et afin de permettre une discussion plus fluide et focalisée sur le contexte actuel.

Confidentialité

Toutes les discussions de groupe se déroulent conformément à la règle de Chatham House : les participants peuvent utiliser les informations reçues, mais leurs identité, affiliation ne peuvent être révélées. Les informations récoltées refléteront les discussions dans leur ensemble.

Déroulement des discussions - questions

Chaque discussion de groupe est structurée autour des mêmes questions. Le but est toutefois que ces questions donnent lieu à une discussion ouverte avec le groupe afin de parvenir à un consensus.

Les points de désaccords doivent être discutés pour identifier les raisons sous-jacentes des différences. On s'attend à ce que certains participants puissent changer d'opinion pendant la discussion de groupe. Les discussions doivent assurer l'anonymat des participants (aucun commentaire ne sera associé à une personne).

Question 1: Pour chaque cercle de la région concernée, quelle est le niveau d'accessibilité des opérations humanitaires, selon l'échelle suivante en trois points?

CONTRAINTES D'ACCÈS FAIBLES / ACCESSIBLE (NIVEAU 1):

Pas ou peu de contraintes d'accès. Des acteurs armés, des postes de contrôle, des opérations militaires, des restrictions de mouvement, des contraintes logistiques ou d'autres obstacles peuvent être présents, mais ils entraînent rarement des restrictions d'accès dans la durée. Les organisations humanitaires peuvent fonctionner et, avec les ressources adéquates, peuvent atteindre toutes ou presque toutes les personnes ciblées dans le besoin et les personnes ciblées peuvent atteindre les biens et services humanitaires.

CONTRAINTES D'ACCÈS MODÉRÉES (NIVEAU 2):

Des acteurs armés, des postes de contrôle, des opérations militaires, des restrictions de mouvement, des contraintes logistiques ou d'autres obstacles sont présents et entraînent des restrictions des mouvements et des opérations humanitaires. Les opérations se poursuivent dans ces zones avec des restrictions régulières pour les humanitaires et/ou pour les populations ciblées.

CONTRAINTES D'ACCÈS ÉLEVÉES (NIVEAU 3):

Des acteurs armés, des postes de contrôle, des opérations militaires, des restrictions de mouvement, des contraintes logistiques ou d'autres obstacles sont présents et entraînent très souvent des restrictions des mouvements et des opérations humanitaires. Les opérations dans ces zones se heurtent à de grandes difficultés ou sont impossibles. Même avec des ressources adéquates, les partenaires seraient incapables d'atteindre plus qu'une minorité de personnes ciblées dans le besoin.

Question 2: Lesquelles des organisations humanitaires rencontrent régulièrement lesquelles des contraintes d'accès suivantes?

- 1) Restrictions administratives impactant le mouvement des acteurs humanitaires à l'intérieur du pays
- 2) Restriction d'accès des populations affectées à l'assistance humanitaire, y compris le refus d'accès aux services et les interférences directes dans les activités humanitaires
- 3) Présence d'acteurs armés, opérations militaires ou affrontements armés entravant les opérations humanitaires
- 4) Criminalité d'ordre économique
- 5) Atteintes à la sécurité du personnel humanitaire, de leurs biens et infrastructures pour des raisons politiques
- 6) Interférence directe dans la mise en œuvre des activités humanitaires
- 7) Présence de mines, ou d'engins explosifs improvisés ou restes d'explosifs de guerre non-explosés
- 8) Environnement physique et manque infrastructures

Annexe 2 - Descriptif des contraintes d'accès

Contraintes d'accès	Description	Indicateurs possibles
1. Restrictions administratives impactant le mouvement des acteurs humanitaires à l'intérieur du pays.	- Obstacles à la liberté de mouvement empêchant les humanitaires d'accéder aux populations affectées. - Les obstacles peuvent inclure soit des restrictions physiques (telles que des check points de sécurité), soit des restrictions administratives (par exemple, autorisations de déplacement ou de projet restreintes, imposition arbitraire ou illégale, etc.).	- Impositions / restrictions liées au type de véhicule utilisé - Absence ou retard d'autorisations sécuritaires (ex. security clearance) - Retards / refus de permis de voyage - Retards / refus de permis de projet - Non-autorisation de vols humanitaires - Vols irréguliers, insuffisants ou inexistantes
2. Restriction d'accès des populations affectées à l'assistance humanitaire, y compris le refus d'accès aux services et interférences directes dans les activités humanitaires.	Tous les événements et toutes les pratiques qui empêchent les populations affectées d'avoir accès à une assistance et à des services. Celles-ci peuvent inclure des mouvements forcés de population ainsi que des restrictions physiques ou administratives empêchant les populations affectées (ou des individus ou des groupes spécifiques) d'accéder aux services et à l'assistance selon des vulnérabilités identifiées (genre, âge, besoins spécifiques).	- Déplacements forcés de la population hors du lieu de l'assistance - Personnes forcées à se rendre dans une zone afin de recevoir de l'aide - Refus du déplacement de la population vers le lieu de l'assistance - Restrictions aux populations d'accéder à l'aide/ services de bases et de chercher l'assistance selon leurs besoins - Retour involontaire de déplacés au lieu d'origine - Coercition ou pillages de l'assistance humanitaire - Interférence avérée ou non dans la sélection des bénéficiaires ou agents humanitaires ou le design des programmes (inclus limitation ou interdiction de mener certaines activités, p. ex. : éducation) - Perturbation/interruption d'activités humanitaires en cours
3. Présence d'acteurs armés, opérations militaires ou affrontements armés entravant les opérations humanitaires.	Présence ou activités d'acteurs armés limitant les mouvements des humanitaires.	- Patrouilles et autres mouvements militaires - Combat et opérations militaires au sol ou aérien - Violences intercommunautaires - Attaques asymétriques
4. Présence de mines, ou d'engins explosifs improvisés ou restes d'explosifs de guerre non-explosés	Mines, engins explosifs improvisés, armes à sous-munitions et autres munitions non explosées limitant la circulation de matériel, de biens et de personnel humanitaire, ou empêchant les activités humanitaires.	- Présence suspectée/signalée de mines dans une zone - Augmentation des incidents - Perception d'une possible augmentation (en raison de la présence de certains acteurs dans une zone)
5. Criminalité d'ordre économique	Criminalité motivée économiquement contre les acteurs, les biens et les installations humanitaires. Peut inclure des vols et des pillages de l'assistance humanitaire.	- Vol ou pillage de biens humanitaires (véhicules, articles de secours, bien à distribuer, etc.) - Cambriolages, braquages d'acteurs et infrastructures humanitaires - Interférence dans les modalités opérationnelles pour des raisons économiques (p. ex. : coercition d'utiliser certains fournisseurs)
6. Atteintes à la sécurité du personnel humanitaire, de leurs biens et des infrastructures pour des raisons politiques.	Atteintes à la sécurité du personnel humanitaire motivée politiquement contre les acteurs, les avoirs et les installations humanitaires. Interférence directe (généralement d'acteurs politiques ou militaires) avec des activités humanitaires pendant ou après leur mise en œuvre.	- Menaces ou intimidations contre personnel humanitaire - Arrestation ou détention arbitraire de personnel humanitaire - Violence contre le personnel humanitaire
7. Environnement physique et manque infrastructures	Obstacles liés au terrain, au climat et au manque d'infrastructures, telles que les routes, ponts et pistes d'atterrissage	- Etat de l'infrastructure physique ne permettant pas l'accès - Evènement climatique ou autre affectant temporairement l'infrastructure

Annexe 3 - Méthodologie des cartes

Comment les cartes ont été créées

L'objectif : L'objectif est de définir une valeur pour la sévérité des contraintes d'accès humanitaire pour chaque commune - élevée, modérée, faible/accessible.

Les groupes : Les trois groupes représentaient les ONG nationales, les ONG internationales et les Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies (AFP ONU) - les organisations humanitaires des Nations unies.

Les données brutes : Les groupes de discussion régionaux ont chacun créé trois ensembles de données représentant les opinions de chaque groupe concernant les huit indicateurs d'accès.

Chaque commune finit par avoir une valeur "oui" ou "non"

pour chaque indicateur pour chaque commune.

Combinaison de données : Les scores moyens sont calculés en attribuant une valeur numérique aux trois catégories d'accès. Ceci se fait comme suit :

- 0 = accessible, 1 = contraintes d'accès modérées et 2 = contraintes d'accès élevées.
- Nous faisons ensuite la moyenne des valeurs des trois groupes. (Chaque commune a trois scores d'accès - un pour chacun des groupes)
- Le processus est expliqué plus en détail à la page suivante.

Les données peuvent être téléchargées sur HDX ici :

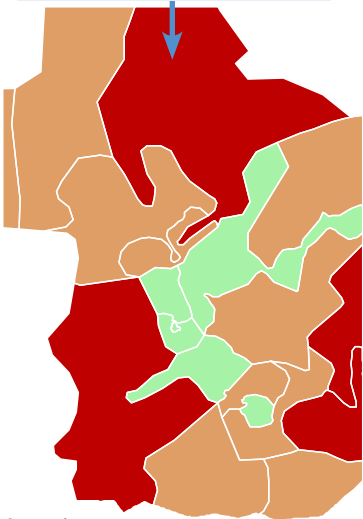
<https://data.humdata.org/group/mli>

région	cercle	commune	niveau de contraintes	Restriction de mouvement des acteurs humanitaires à l'intérieur du pays	Restriction d'accès à l'assistance humanitaire pour populations affectées	Déni de reconnaissance des besoins humanitaires d'une partie de la population	Les opérations militaires et les hostilités en cours entravent les opérations humanitaires	Violence contre le personnel humanitaire, les biens et infrastructures humanitaires : criminalité	Violence contre le personnel humanitaire : motivations politiques (intimidations)	Interférence directe dans la mise en œuvre des activités humanitaires
1. Les données sont recueillies pour chaque groupe dans chaque atelier régional.										
Gao	Ansongo	Ansongo	Contraintes d'accès faibles / accessible (niveau 1)	non	non	non	non	non	non	non
Gao	Ansongo	Ouattagouna	Contraintes d'accès modérées (niveau 2)	non	non	non	non	non	non	non
Gao	Ansongo	Talatave	Contraintes	non	non	non	non	non	non	non

2. Les valeurs sont traitées dans un seul ensemble de données.

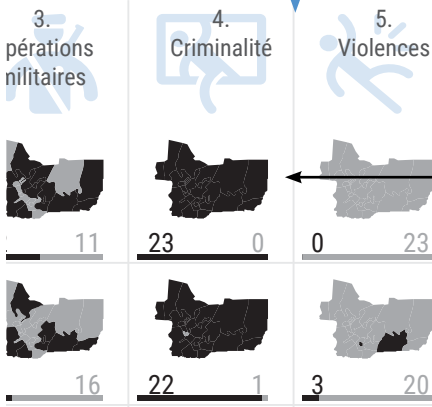
Les valeurs moyennes sont calculées à partir de la réponse des trois groupes

3. Les cartes sont produites au niveau des communes.



Contraintes:
● Élevées | ● Modérées | ● Faibles

Les réponses oui/non sont cartographiées directement dans leur commune correspondante.



Cette carte montre en noir les communes où la criminalité est une contrainte pour les Nations Unies.

Les chiffres représentent le nombre de communes identifiées comme oui ou non pour chaque contrainte.

■ (noir) = Oui, contrainte signalée,
■ (gris) = Non, contrainte non signalée

the 1990s, the incidence of *S. flexneri* has increased in the United Kingdom [10]. In the United States, *S. flexneri* has been reported to be the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis [11].

There is a paucity of data on the epidemiology of *S. flexneri* in the United Kingdom. In the 1970s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [12]. In the 1980s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [13].

In the 1990s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [14]. In the 2000s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [15].

In the 2010s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [16]. In the 2020s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [17].

In the 2030s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [18]. In the 2040s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [19].

In the 2050s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [20]. In the 2060s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [21].

In the 2070s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [22]. In the 2080s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [23].

In the 2090s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [24]. In the 2100s, *S. flexneri* was the most common serotype of *Shigella* isolated from children with shigellosis in the United Kingdom [25].